

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	Trois Mois	Six Mois	Un An
Autres départements	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Etranger (Union postale)	6 »	12 »	22 »
	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
TÉLÉPHONE

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCIES DE PUBLICITÉ.

BULLETIN DU JOUR

Le scrutin pour l'élection d'un conseiller général dans le 3^e canton de Lyon, a donné lieu à un ballottage.

M. Coste-Labaume arrive en tête.

Les abstentions ont été très nombreuses.

A Paris, dans le 13^e arrondissement, M. Gérald-Richard, socialiste, est élu député par 2742 voix contre 1037 à M. Albert Félix, républicain.

Le sous-préfet révoqué Verelst pose sa candidature à Lyon, au siège législatif de M. Burdeau.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

LETTRES DE SUISSE

Fidèle à son programme, et soucieux de servir efficacement les intérêts de la région lyonnaise, si intimement liés à ceux de toute la vallée du Rhône, le NOUVEAU LYON vient de assurer le concours d'un rédacteur spécial, qui, deux fois la semaine, lui adressera de Suisse d'intéressantes correspondances.

Ces lettres, écrites avec un talent et une compétence qui seront certainement appréciés de nos lecteurs, traiteront toutes les questions importantes concernant le littoral du Rhône et du Léman, depuis la vallée du Valais jusqu'à Bellegarde. Elles s'occuperont de ce qui se passe sur les deux rives du lac suisse et savoisien, et aussi dans le pays de Gex, et compléteront utilement nos dépêches de ces régions.

Lire plus loin notre première « Lettre de Suisse ».

A NOS LECTEURS

SPHÈRE-PRIME

L'administration du journal vient de traiter avec un fabricant, fournisseur des écoles des villes de Paris et Londres, afin de pouvoir leur offrir, à l'occasion des étrennes, une splendide sphère terrestre ou céleste de un mètre de circonférence, et en 8 couleurs, à un prix sans précédent.

Ces sphères sont à jour des dernières découvertes et montées sur un magnifique pied en métal bronzé richement orné.

Elles sont fournies l'une ou l'autre franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, au nom et à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-posté de 10 fr. net, accompagné de trois en-tête du journal portant trois dates consécutives.

On peut voir un type de cette sphère dans nos bureaux.

(Voir les dessins de ces sphères en 4^e page).

Autre Prime à nos Abonnés

Nous offrons à nos abonnés de six mois et d'un an (nouveaux ou anciens) :

- Un Portrait, grandeur naturelle (au crayon), à 7 fr.
- Un Portrait (pastel et crayon) 7 fr.
- Un Portrait, grandeur naturelle (au pastel), à 5 fr.
- Un Portrait, grandeur naturelle (peinture à l'huile), à 25 fr.
- Un Portrait, format de la photographie (peinture à l'huile), à 4 fr.

Il suffit de nous envoyer la photographie accompagnée d'un mandat-posté de la somme fixée pour chacun de ces reproductions.

Lettre Parisienne

Paris, 5 janvier.
LA SITUATION PARLEMENTAIRE — LE CONGO — LA DÉGRADATION.

J'avais raison, hier, de faire d'expresses réserves sur le bruit de la candidature de M. Félix Faure à la présidence de la Chambre. Le cabinet a conseillé au ministre de la marine de la refuser et on peut considérer comme assurée l'élection de M. Brisson.

On doit même regretter que le bruit de la candidature du ministre ait couru. Tant qu'on n'en parlait qu'entre amis, l'acceptation ou le refus n'avait que l'importance d'une censure. Maintenant, l'abstention du cabinet devient un triomphe pour les radicaux. Vous voyez, qu'ils vont dire : c'est nous qui sommes les maîtres de la position ; le ministère n'ose même pas présenter un candidat contre notre Brissson.

Evidemment, le bruit avait été répandu dans une bonne intention, en vue de forcer la main au cabinet. Le résultat a été de donner du prestige aux radicaux.

Il faut bien reconnaître que le vent est à la concentration. Même des esprits calmes et des hommes d'ordre, se méfient des ralliés et de l'influence qu'ils pourraient avoir, soit à la Chambre, soit dans les conseils locaux.

L'Europe Économique en 1895

Il est assez intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur la situation de l'Europe au début de l'année, de dresser en quelque sorte le bilan économique et financier des principaux pays. Aussi bien cet examen que l'exiguité de notre cadre m'oblige à présenter d'une façon incomplète est fertile en enseignements ; il nous apprendra entre autres choses, la coïncidence qui existe entre la baisse des changes et le relèvement de notre commerce extérieur et celui de l'Angleterre. C'est un des effets de la crise monétaire que j'ai déjà signalés et auquel je ne m'arrêterai pas aujourd'hui.

En ce qui concerne la France, le mouvement du commerce extérieur à la fin de novembre 1894 (nous n'avons pas les chiffres complets de décembre) permet de croire à un commencement d'amélioration ; sans doute nous restons encore en dessous des années précédentes, mais les ventes de novembre accusent un progrès.

Sur le marché financier français, la mobilisation des capitaux a été remarquable pendant l'année 1894, les conversions et les émissions nouvelles ont porté sur un total de 12 milliards en chiffres ronds, sans tenir compte des introductions de nombreuses affaires pour lesquelles on n'a pas adressé un appel direct au public. Il est impossible d'apprécier exactement la quantité de titres absorbés par le portefeuille français et par conséquent, nous ne pouvons avoir une idée du mouvement réel des capitaux. Mais on sent une reprise sérieuse des transactions en Bourse. Le fait saillant de l'année dernière est le grand mouvement qui s'est produit sur les valeurs minières et qui, parti de Londres, s'est étendu sur divers marchés du continent ; je vous en ai signalé les dangers, car la hausse de ces valeurs s'est manifestée surtout sur les actions des compagnies sud-africaines ne donnant pas de dividendes.

L'Allemagne a mis fin à sa guerre économique avec la Russie et elle a su pratiquer une brèche dans la muraille du tarif douanier de ce grand pays ; toutefois les espérances conçues lors de la conclusion du traité de commerce ne se sont pas réalisées. Au surplus l'abaissement des prix, résultat de la démonétisation de l'argent et de la politique monométalliste, a détournée les capitaux allemands du courant ordinaire des affaires commerciales et industrielles ; l'épargne s'est portée sur les valeurs mobilières en provoquant la hausse des fonds d'Etat et en amenant la baisse du taux de l'escompte.

En Angleterre l'année 1894 a mieux fini qu'elle n'avait débuté ; comme chez nous les chiffres du commerce extérieur sont plus favorables. Nos voisins d'outre-Manche font les plus grands efforts pour sortir des crises qui sévissent depuis si longtemps et ils ont réussi, dans une certaine mesure, à enrayer le mal. Mais la pléthore d'or sur le marché anglais, coïncidant avec la baisse des prix, déconcentre la production et paralyse l'industrie, l'amoncèlement de métal jaune n'a eu d'autre effet que de pousser les fonds d'Etat à un niveau inconnu jusqu'ici.

Malgré ses difficultés intérieures, l'Autriche-Hongrie a augmenté tous les facteurs de sa fortune publique, la richesse réelle de son sol et le développement progressif de son commerce extérieur, méritent d'attirer l'attention. La grande réforme monétaire tentée dans la monarchie des Habsbourg s'appuie donc sur un terrain solide, mais il est difficile de savoir si le passage du régime papier au régime de l'étalon d'or, accentuera ce développement ou le paralysera. Constatons, en attendant l'issue de cette grosse entreprise, que le crédit de l'Etat s'est sensiblement accru ; les cours élevés des rentes austro-hongroises et l'abondance des capitaux sont invoqués, pour justifier des conversions éventuelles devant ramener à 3 1/2 et même à 3 o/o le taux officiel de l'intérêt.

En Italie la situation économique est moins noire que la situation politique. Certes, la terrible crise qui sévit depuis si longtemps n'est pas arrivée à son terme, mais elle a perdu de son intensité. L'industrie progresse ; seule la métallurgie fléchit sous le poids de ses stocks, constitués en vue des constructions de chemins de fer ou autres que les nécessités budgétaires ont

obligé d'abandonner.

Les faillites diminuent et les caisses d'épargne s'engagent dans la voie du crédit agricole. D'autre part, sous l'influence des changes encore élevés, les statistiques du commerce extérieur accusent une augmentation progressive des exportations et une diminution des importations ; le déficit de la balance commerciale se réduit de mois en mois.

Tout espoir de relèvement n'est donc pas perdu au-delà des Alpes si les passions politiques s'apaisent et si on consacre toutes les forces vives du pays aux réformes économiques et financières. Mais il n'y a plus de fautes à commettre.

Pour clore la liste des grands pays, il convient de parler de la Russie qui nous intéresse à tant de points de vue, en raison des sympathies nationales et de l'importance des intérêts français engagés sur les valeurs russes.

Bien que la récolte de 1894 ait été inférieure à celle de 1893, elle dépasse, dans son ensemble, la moyenne des sept dernières années, quant au mouvement du commerce extérieur, les chiffres publiés à ce jour accusent de notables plus-values, tant pour les importations que pour les exportations. L'industrie se développe et la construction des chemins de fer est poussée avec une grande activité.

Le gouvernement russe se préoccupe surtout de sa situation financière, continuant, avec un succès croissant, la série d'emprunts et de conversions qui font du 3 1/2 o/o le type officiel du taux de l'intérêt pour l'avenir.

Dans les Pays Balkaniques, Bulgarie, Roumanie et Serbie, comme en Turquie, la mévente des céréales a lourdement pesé sur l'agriculture, mais la situation financière tend à s'améliorer partout. Rien à dire de l'Espagne, où l'apathie du ministre libéral empêche de faire quoi que ce soit de sérieux ; les exportations diminuent de mois en mois et l'Espagne ne trouve plus le placement de ses vins achetés autrefois par la France.

La Grèce est à ranger, définitivement, parmi les pays en état de faillite ; l'année 1894 aura été aussi mauvaise pour sa bonne réputation que pour ses créanciers ! D'autre part, la crise des raisins de Corinthe, qui forment le fond de l'exportation grecque, compromet, pour le présent, la situation agricole commerciale ; dans cette circonstance spéciale l'agio de l'or aurait favorisé considérablement les exportations.

Il me reste à dire quelques mots des banques d'émission, dont voici la situation au commencement et à la fin de 1894 :

	Bilan Dernier bilan de l'année publié Aug.	
	Millions	Millions
Banque de France	1.698	2.070
— d'Allemagne	637	825
— d'Angleterre	645	814
— d'Aut.-Hongr.	214	226
— d'Espagne	198	200
— de Hollande	97	103
— d'Italie	397	430
— de Russie	1.513	1.520
Totaux	5.399	6.288

L'augmentation pour les huit banques précitées est de 889 millions. Si on recherche d'où vient cet or, on voit qu'il provient des Etats-Unis qui, du 1^{er} janvier au 15 décembre, ont perdu, par le port de New-York seulement, 370 millions de francs importations réduites ; mais il faut aussi tenir compte de l'appoint considérable fourni par les mines. Pendant les onze premiers mois, celles de Witwatersrand ont jeté sur le marché environ 167 millions d'or ; d'après les chiffres donnés par M. Preston pour 1894, on peut estimer à 545 millions la production annuelle de l'or par les mines autres que celles du Witwatersrand ; donc, à 189 millions près les banques qui précèdent ont absorbé tout l'or disponible.

Il est inouï qu'une pareille pléthore soit accompagnée de la disette dans certains pays, disette qui se produit par des primes dépassant 260 o/o.

Rien ne jette un jour plus triste sur la mauvaise organisation des relations monétaires internationales que cette concentration de l'or nuisible à tous.

LETTRE DE SUISSE

(De notre correspondant particulier)

Genève, 5 janvier.

J'arrive de Berne, par un temps de neige qui, mieux que M. Méline, empêche les relations commerciales.

Après les renseignements puisés à des sources sûres, les négociations commerciales entre le gouvernement français et le Conseil fédéral sont en assez bonne voie.

Certes, ce n'est pas près d'être fini, si l'on considère que certaines industries nouvelles, créées en Suisse depuis la rupture des traités, nécessitent des modifications aux conditions antérieures, mais, comme il y a un désir évident des deux côtés d'arriver à une entente, tout porte à croire qu'on aboutira à quelque chose.

Il faut voir un symptôme de cette détente dans les paroles bienveillantes adressées à M. Barrère, ambassadeur de France à Berne, par M. Zemp, le nouveau président de la Confédération, lors des récentes réceptions.

Comme situation intérieure, la Suisse a en réserve pour la future session des Chambres, quelques projets de monopoles : allumettes, tabacs, forces hydrauliques, etc. Il faut reconnaître que ces projets sont, en général, fort mal vus par l'opinion et celui de la nationalisation des chemins de fer partage le sort commun.

C'est pourtant une idée omise par M. Zemp, aujourd'hui président de la confédération ; mais, à côté des dangers qu'elle présente, il faut y voir le but louable d'empêcher que certains spéculateurs étrangers ne viennent répéter dans les conseils administratifs des compagnies suisses le mot de *Tartuffe* : « La maison est à moi ; c'est de vous d'en sortir. »

Je vous entretiendrai de ces projets tout spécialement lorsqu'ils arriveront en discussion devant les Chambres fédérales. Prochainement viendra aussi le référendum populaire à propos de la suppression des ambassadeurs de la Suisse à l'étranger.

Je lui souhaite le sort du *Bouteux*. L'échec est, du reste, certain.

En attendant, le conseil fédéral dépense des trésors d'habileté pour arriver à équilibrer le budget de la confédération, en déficit, et qui le sera plus encore avec certaines dépenses militaires évitables et certaines déviations de traitements à prévoir, surtout avec la prochaine reorganisation des services du conseil fédéral et l'augmentation du nombre des décastères.

Le tribunal fédéral, siégeant à Lausanne, vient de rendre son jugement dans l'affaire du vapeur le *Mont-Blanc*, dont vous vous rappelez l'explosion, il y a un peu plus de deux ans, sur le lac. Il a établi nettement la responsabilité financière de la Compagnie d'assurance le *Witwatersrand*, et l'a condamnée à payer 200.000 francs à la Compagnie de navigation du Léman.

Lausanne va bientôt avoir une ligne de tramways électriques reliant ses principaux quartiers, et Ouchy, son port sur le lac, agrémenté d'un superbe quai promenade.

Autonne est une petite ville de la côte, située au pied du Jura, et dont le temple protestant possède le cœur de l'amiral Duguesne.

La ville de Dieppe désirerait vivement avoir chez elle cette relique d'un de ses plus illustres enfants, et Autonne avait accordé la restitution. Mais on avait compté sans la famille... qui a pourtant parmi ses membres un contre-amiral et un ancien lieutenant de vaisseau.

Donc, la famille qui habite la France a mis son veto et desire que le cœur du grand amiral reste en Suisse.

Genève est toujours agitée par la question des zones. Le conseil fédéral, en majorité, voulait discuter à la fois avec la France le régime des zones et le régime douanier, mais le gouvernement genevois pour qui c'est une question vitale, et qui a peur de voir les négociations douanières traîner en longueur, préfère une solution à part. C'est aussi le vœu des populations savoisienne et gessienne, mais le canton de Vaud y est opposé.

Je tiens à vous signaler, pour terminer cette première correspondance, l'inauguration d'une nouvelle ligne internationale téléphonique franco-suisse : Chaux-de-Fonds-Besançon. Avec Genève-Saint-Julien, cela fait deux.

A quel point Genève-Lyon, pour le plus grand intérêt de la région du Rhône, du *Nouveau Lyon* et... de votre collaborateur ?

SYLVAIN NOEL.

Service téléphonique

APRÈS LA DÉGRADATION

Paris, 6 janvier.

Les affirmations de Dreyfus

Le *Figaro* disait ce matin tenir d'un témoin que lorsque le capitaine Lebrun-Renaud est allé hier matin à la prison du Cherche-Midi prendre livraison de Dreyfus, celui-ci, s'adressant au capitaine, lui a affirmé énergiquement son innocence.

Ma condamnation, a-t-il dit, est le plus grand crime de ce siècle. On le verra bien dans trois ans. Ma famille va s'occuper de moi, et elle saura bien prouver mon innocence. On regrettera alors la peine qu'on m'inflige aujourd'hui.

S'entretenant encore avec le capitaine Lebrun-Renaud dans le bureau de l'Ecole militaire, Dreyfus a dit :

J'ai voulu me suicider au moment de ma condamnation ; mais j'ai réfléchi qu'étant innocent je n'en avais pas le droit.

Dans trois ans, justice me sera rendue. On va m'expédier là-bas ; dans trois mois, ma femme viendra m'y rejoindre.

Le ministre de la guerre a interrogé le capitaine Lebrun-Renaud sur le récit du *Figaro*. Le capitaine Lebrun-Renaud a certifié au ministre de la guerre qu'il n'a fait aucune communication à aucun journal, ni à aucun représentant de la presse.

Dreyfus rayé des cadres

Le commissaire du gouvernement près le premier conseil de guerre du gouverne-

ment militaire de Paris, le commandant Bissot, a envoyé hier un extrait du jugement au colonel Armand, commandant le 14^e régiment d'artillerie, à Tarbes, pour que le condamné disparaisse de la liste des officiers de ce régiment, parmi lesquels il figurait comme capitaine en second de la 3^e batterie.

Notice individuelle

Un autre extrait du jugement a été remis à M. Lépine, préfet de police.

Ce second extrait était accompagné d'une notice individuelle établie par le commissaire du gouvernement et qui doit suivre le condamné au lieu de déportation.

La première partie de la notice embrasse tout ce qui se rattache aux antécédents de Dreyfus, à son état-civil, à son genre de vie, à ses mœurs, à sa conduite. Les questions qu'elle comporte sont au nombre de dix-neuf.

« Quel est son genre d'existence ? Contribuait-il à l'entretien de sa famille ? Sa famille peut-elle se passer de son aide ? Quelle est sa religion ? Se livrait-il au libertinage et à la débauche ? »

La notice se termine par l'exposé sommaire des faits qui ont motivé la condamnation.

Dans cet exposé, le commissaire du gouvernement a signalé les circonstances qui atténuent le degré d'audace et de perversité de Dreyfus ; il y a fait connaître son attitude pendant l'instruction judiciaire et au cours des quatre audiences consacrées aux débats.

La famille de Dreyfus

Un de nos confrères s'est rendu, après la parade d'exécution, dans la famille de M^{me} Dreyfus, et voici, à titre de document, la réponse faite par M. Georges Hadamard, beau-frère du condamné :

Le dernier mot n'a pas été dit sur cette affaire ; la première partie de ce terrible drame vient de se terminer ; la dernière partie, la réhabilitation commencera bientôt, je l'espère.

Notre famille soutenue par la foi absolue de M^{me} Dreyfus dans l'innocence de son enfant, va employer tous les moyens en son pouvoir pour arriver à la démonstration des erreurs qui ont été commises.

La presse française n'a pas été équitable pour nous. Elle a inventé des faits pour mieux nous salir. Elle a prétendu que les frères de Dreyfus étaient Allemands ; c'est absolument faux : Alfred Dreyfus a trois frères, Mathieu, Léon, Jacques, qui tous, ont opté pour la France. Tous ont fait leur service militaire.

M^{me} Hadamard, belle-mère de Dreyfus, qui a assisté à la dernière partie de l'entretien, a protesté elle aussi de l'innocence de son genre, et a dit qu'elle espérait arriver à prouver cette innocence ; elle a déclaré que sa fille n'avait nullement l'intention de demander le divorce et d'abandonner son mari.

La preuve de la trahison

Un de nos confrères, le *Patriote*, donne le récit suivant des circonstances dans lesquelles aurait été découverte la trahison :

« Un jour, le capitaine Dreyfus se serait fait remettre certains graphiques de notre mobilisation, centralisés dans un bureau voisin du sien.

« Soit que la pièce fut longue à copier, soit simple négligence, il oublia de la rapporter le soir même au bureau des transports.

« L'officier supérieur, chef de ce service, inquiet de sa responsabilité que lui faisait encourir cette communication prolongée, se rendit au bureau du capitaine Dreyfus, et y trouva, sous sa main, le colonel X... chef du bureau où travaillait Dreyfus. Il lui reprocha amicalement son retard ; stupéfaction de ce dernier, qui n'avait rien fait demander par Dreyfus.

« Le ministre, prévenu immédiatement de ce bizarre incident, voulut le tirer au clair. Il pria le préfet de police de faire appeler l'officier suspect.

« On acquit ainsi la preuve que celui-ci avait d'étranges fréquentations, mais rien encore ne permettait de porter contre lui une accusation précise, quand il adressa un jour à son chef une lettre pour le prévenir que, malade, il gardait la chambre pendant vingt-quatre heures.

« Or, précisément à l'heure où cette lettre était portée boulevard Saint-Germain, l'agent de la préfecture de police voyait le prétendu malade quitter son domicile et se diriger vers la gare du Nord.

« Il l'aurait suivi jusque dans le train, jusqu'à la frontière, jusque dans une capitale voisine de notre territoire, jusqu'enfin dans une maison qui, à différents points de vue, pouvait être considérée comme un territoire encore plus étranger.

« Comment cette démarche, surprise par un témoin occulte, put-elle être officiellement constatée ? Elle le fut par un document décisif, c'est précisément ce que nous ne pouvons pas dire, car c'est le point sur lequel a porté le huis clos ; mais tout ce que nous ajoutons, c'est que le témoignage des experts en écriture n'était destiné qu'à corroborer une preuve déjà faite. »

Fortuna du condamné

Mulhouse, 5 janvier.

On assure que l'ex-capitaine Dreyfus avait placé en Allemagne toute sa fortune composée d'une somme de cent vingt-cinq mille francs en valeurs.

En outre des revenus de cette somme, Dreyfus possédait une part dans la manufacture existant ici sous la raison sociale Dreyfus et Cie et gérée par son père et ses frères.

Sa part dans les bénéfices de la maison était, paraît-il, chaque année, d'environ cinquante mille francs.

Pendant que le conseil de guerre de la Seine instruisait le procès de Dreyfus, il paraît que M^{me} Demange est venue à Mulhouse pour constater l'existence de la fortune personnelle d'Alfred Dreyfus. L'avocat s'est procuré les preuves de cette fortune pour les soumettre au conseil de guerre.

La nouvelle que Dreyfus, capitaine de l'armée française, avait placé son argent en Allemagne, a péniblement impressionné ici. Beaucoup prétendent que Dreyfus avait voulu ainsi prendre ses précautions afin, s'il venait à être découvert, de pouvoir aussitôt quitter la France sans laisser derrière lui des questions d'intérêt à régler. Mais on ne lui a pas laissé le temps de mettre ce projet à exécution.

Les lles du Salut

Comme nous l'avons dit hier, le Conseil des ministres a décidé de déposer dès la

rentrée des Chambres, un projet de loi aux termes duquel les îles de Salut, près de Cayenne (Guyane française) devaient être transférées à la Guyane.

Les îles de Salut sont au nombre de trois. C'est une succession de trois îlots, au plus de trois rochers situés et nus, sur le plus éloigné desquels est construit un phare indiquant l'entrée du port de Cayenne.

On ne peut franchir la barre qu'à marée haute et encore est-elle praticable que pour des navires de faible tonnage.

Déjà, en 1793 et en 1851, les îles de Salut ont été choisies comme lieu de déportation politique et, en 1853, comme bagnes centraux.

Peut-on s'évader de la Guyane? La statistique dit que depuis 1854 jusqu'au 31 décembre 1877, la Guyane a reçu 21,066 transportés sur lesquels 3,096 en sont sortis par expiration de peine ou grâce; 10,837 y sont morts; 2,452 se sont évadés ou ont disparu.

« Au bout du premier jour, on a perdu sa direction, on va au hasard, revenant parfois au point de départ après de longues marches; les vivres s'épuisent vite et, pour les remplacer, pas d'autres ressources que des fruits sauvages. Quelle énergie humaine peut surmonter de tels obstacles! Notez que les environs de Cayenne sont surveillés, les passages gardés, et que le fugitif est bien souvent accueilli avant d'avoir traversé la rivière. »

« Ajoutons que les îles de Salut ne jouissent pas du climat délicieux de la Nouvelle-Calédonie. Sans être insalubres, elles n'offrent pas le charme de notre possession océanique, qui aurait été, pour le forçat Dreyfus, une véritable villégiature. »

LES AMIS DE GAMBETTA

Paris, 6 janvier. A la Ville-d'Avray. — Un pieux pèlerinage. — Visite et discours aux Jardies.

De nombreux amis de Gambetta se sont rendus ce matin à Ville-d'Avray, pour y faire leur pèlerinage annuel à la petite maison des Jardies où mourut l'illustre homme d'Etat.

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

Le docteur Susini, un des chefs du parti blanquiste, a une altercation très violente avec le préfet de police.

« Je n'ai pas à discuter, dit M. Léprieux, je vous prie de circuler. »

« Tout à l'heure, réplique M. Susini, mais je suis fort heureux de savoir que vous opérez vous-même. »

« M. Léprieux répond : « Dans ce cas je vais chercher mes agents pour débayer le terrain. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

« M. Léprieux, préfet de police, donne l'ordre de laisser déposer les couronnes et autorise les manifestants à passer devant la tombe de Blanqui, mais sans s'arrêter. »

A propos de la révocation de M. de Laessan

Nous lisons dans la Politique coloniale : Notre confrère le Journal, — que l'on pouvait, d'après le télégramme qu'il a reçu de M. de Laessan à la suite de sa révocation, croire sur le pied d'une grande intimité avec l'ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, — vient de donner l'hospitalité à quatre colonnes de pérorations et d'évocations sur les faits qui auraient motivé la décision prise par le gouvernement.

L'auteur de cette olla podrida coloniale a fait preuve d'une certaine impartialité, en ce sens qu'il élaboussa, par des insinuations plus ou moins malveillantes, tous ceux dont il cite le nom et d'autres encore qu'il ne nomme pas.

Quant aux histoires qu'il raconte, elles sont, pour la plupart, fort inexactement rapportées. Il nous serait facile de le démontrer, mais une réfutation détaillée ferait réellement trop d'honneur aux ragots de chez la portière qu'imprimerait le Journal.

Contentons-nous de faire remarquer que c'est une singulière façon d'encourager les capitaux français à se porter vers les entreprises coloniales que de traîner dans la boue des hommes comme MM. Ulysse Pilo, Bavier, Chauveau, Soupe et Ravau, qui ont fait preuve d'une initiative trop rare en France, qui n'ont ménagé ni leurs peines ni leurs fatigues, ni leur santé, pour créer au Tonkin des entreprises françaises et qui, pour toute récompense, sont traités de tricheurs et d'exploiteurs dans nos journaux.

« Si l'on a encore dans notre pays, des capitalistes ou des sociétés qui s'intéressent aux affaires coloniales, il leur faut reconnaître un réel courage. — Cela n'empêchera pas d'ailleurs, les auteurs qui, prochainement, prendront part à la discussion du budget des colonies, de se lamenter sur le manque de confiance de nos ministères et des commerçants français, de renouveler les clichés connus sur les colonies « de soldats et de fonctionnaires », et de lancer d'éloquents appels à l'initiative individuelle ! »

M. Hanotaux, de nouveau de quelques jours la date qu'il avait fixée pour son retour à Paris pour reprendre la possession du ministère des affaires étrangères.

Les brevets pour la médaille coloniale distribués par le ministère de la marine commencent à être envoyés en province.

En ce qui concerne le ministère de la guerre, les bénéficiaires de la nouvelle médaille n'auront pas leur titre avant le printemps. Les enquêtes sont longues et minutieuses; plus de 60.000 demandes sont encore soumises à une enquête préliminaire.

Le Statut de Jeanne d'Arc. Contrairement à ce qu'avaient annoncé quelques journaux, aucune manifestation n'a eu lieu aujourd'hui en l'honneur de Jeanne d'Arc à la place des Pyramides.

Les couronnes placées, l'année dernière à pareille époque, aux pieds de la statue de Théron, n'ont pas été renouvelées.

Les nouvelles de Saragossa signalent une grande crue de l'Ebre.

Madrid, 6 janvier. — Les fournisseurs de Madrid se refusent à aller chercher leurs marchandises aux gares de chemins de fer, comme on veut les y obliger.

Madrid, 6 janvier. — Les fournisseurs de Madrid se refusent à aller chercher leurs marchandises aux gares de chemins de fer, comme on veut les y obliger.

Madrid, 6 janvier. — Les fournisseurs de Madrid se refusent à aller chercher leurs marchandises aux gares de chemins de fer, comme on veut les y obliger.

Madrid, 6 janvier. — Les fournisseurs de Madrid se refusent à aller chercher leurs marchandises aux gares de chemins de fer, comme on veut les y obliger.

Madrid, 6 janvier. — Les fournisseurs de Madrid se refusent à aller chercher leurs marchandises aux gares de chemins de fer, comme on veut les y obliger.

Madrid, 6 janvier. — Les fournisseurs de Madrid se refusent à aller chercher leurs marchandises aux gares de chemins de fer, comme on veut les y obliger.

Madrid, 6 janvier. — Les fournisseurs de Madrid se refusent à aller chercher leurs marchandises aux gares de chemins de fer, comme on veut les y obliger.

Madrid, 6 janvier. — Les fournisseurs de Madrid se refusent à aller chercher leurs marchandises aux gares de chemins de fer, comme on veut les y obliger.

ECHOS ET NOUVELLES

Le président de la République a reçu, ce matin, à 10 heures, M. Alexandre Dumas, venu pour le remercier de sa nomination au grade de grand-croix de la Légion d'honneur.

En fait de fantaisies, la fée Electricité, qui n'a jamais dit son dernier mot, détient toujours le record.

Un singulier phénomène vient d'être observé à ce propos dans un tramway électrique de New-York, avec trolley et fil aérien, pendant les derniers orages qui ont sévi sur cette ville.

Après le service religieux qui a eu lieu à l'église Notre-Dame-des-Champs, le convoi s'est dirigé vers le cimetière de Montrouge où la famille Turcan possède un caveau.

Après lui, M. Tony-Robert-Fleury a prononcé une courte allocution dans laquelle il a retracé avec émotion la vie toute de labeur de Turcan, mort à l'apogée de son talent, au moment où la notoriété venait enfin récompenser ses efforts.

Le président de la République a reçu, ce matin, à 10 heures, M. Alexandre Dumas, venu pour le remercier de sa nomination au grade de grand-croix de la Légion d'honneur.

En fait de fantaisies, la fée Electricité, qui n'a jamais dit son dernier mot, détient toujours le record.

Un singulier phénomène vient d'être observé à ce propos dans un tramway électrique de New-York, avec trolley et fil aérien, pendant les derniers orages qui ont sévi sur cette ville.

Après le service religieux qui a eu lieu à l'église Notre-Dame-des-Champs, le convoi s'est dirigé vers le cimetière de Montrouge où la famille Turcan possède un caveau.

Après lui, M. Tony-Robert-Fleury a prononcé une courte allocution dans laquelle il a retracé avec émotion la vie toute de labeur de Turcan, mort à l'apogée de son talent, au moment où la notoriété venait enfin récompenser ses efforts.

Le président de la République a reçu, ce matin, à 10 heures, M. Alexandre Dumas, venu pour le remercier de sa nomination au grade de grand-croix de la Légion d'honneur.

En fait de fantaisies, la fée Electricité, qui n'a jamais dit son dernier mot, détient toujours le record.

Un singulier phénomène vient d'être observé à ce propos dans un tramway électrique de New-York, avec trolley et fil aérien, pendant les derniers orages qui ont sévi sur cette ville.

et porte un toast aux membres du bureau (applaudissements). Un de nos confrères a répondu au nom de la presse et a assuré la société qu'elle pouvait toujours compter sur son bon vouloir.

Chronique Locale

Le temps qu'il fait. La température s'abaisse toujours, et hier encore, un verglas très épais recouvrait la campagne.

Le conseil municipal. Mardi, 8 courant, à huit heures du soir, il y aura séance publique du conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

Les Funérailles de M. Linossier. Hier matin, à neuf heures, ont eu lieu les funérailles de notre regretté confrère Francis Linossier, du Salut public.

Une affluence nombreuse de parents et d'amis assistait tenu à honneur de rendre à cet aimable crivain un suprême hommage de sympathie.

Dans l'assistance, nous avons remarqué: MM. Chartron, président du conseil d'administration du Salut public; Gourdiat, administrateur-délégué, et tout le conseil d'administration; MM. Thiers, rédacteur en chef; Etienne, directeur; Geny, Bouché, Saut, etc., rédacteurs au Salut public; M. Luigini, chef d'orchestre au Grand-Théâtre; Gerbert, professeur de déclamation; une députation de la presse lyonnaise, de nombreux artistes de nos théâtres municipaux.

Le deuil était conduit par le fils et le neveu du défunt.

Le cercueil disparaissait littéralement sous les couronnes; deux surtout sont dignes d'une mention spéciale: ce sont celles offertes par le Salut public et l'agence Fourrière.

Après une messe basse, qui a été dite à l'église d'Ainay, le convoi s'est dirigé vers la gare de Perrache, d'où le corps est parti à midi et demie pour Saint-Uze (Drôme), lieu de l'inhumation.

Une croix aux colonies. Parmi les nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur (ministère des colonies) nous relevons celle de l'un de nos compatriotes, M. Bonafant de Varinay, fils de l'ancien maire de Tarare, sous l'empire, qui dirige depuis trois ans l'administration du chemin de fer et de l'exploitation de la mine.

M. de Varinay a épousé une stéphanoise, Mlle Textor de Ravisy, allée elle-même à diverses familles créoles des Bourbonnais, d'autres, à la famille de Ville, Jurien de la Gravière et de Châteauneuf, cette dernière originaire de Lyon.

Le chemin de fer et le port de la Réunion, qui ont fini par coûter soixante millions à l'Etat, sont, au point de vue de la construction et de l'exploitation, une œuvre presquelyonnaise.

Ce sont les anciens constructeurs de la feuille de St-Just, MM. Lebrun et Dubois, qui ont été, et ce sont MM. Raabe, père et fils, qui ont organisé l'exploitation, avec eux, M. Pradel, puis M. de Varinay. C'est, comme on voit, toute une colonie de lyonnais émigrés au fond de l'Océan indien.

La succession de M. Burdeau. Il est écrit que le siège laissé vacant à la Chambre par M. Burdeau donnera naissance aux plus faillitistes candidats.

Vidua qu'après celles de M. de Lanesan et de M. Robin, l'inflexible directeur de Campuis, nous vient celle de M. Verest, ancien sous-préfet de Ploumel, dont la chronique parisienne eut à s'occuper récemment.

Nous recevons, en effet, aujourd'hui de cet ex-fonctionnaire la lettre suivante: 'J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire connaître que, cédant aux sollicitations de plusieurs de mes amis politiques, je pose ma candidature au parlement législatif qui doit avoir lieu dans le département de Rhône, en remplacement de M. Burdeau, président de la Chambre des députés, décédé.

Albert Verest, avocat, ancien sous-préfet, 37 (bis), rue de Bourgogne, — Paris.

Faculté de médecine et de pharmacie. Un congé pour l'année scolaire 1894-1895 est accordé à M. Perruet, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

M. Paul Neyra, docteur en médecine, est nommé pour l'année scolaire 1894-1895, professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, en remplacement de M. Rossignol, dont les fonctions sont expirées.

M. Salvador, chargé des fonctions de préparateur du laboratoire de physique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, est nommé pour l'année scolaire 1894-1895, préparateur du laboratoire de physique à ladite Faculté, en remplacement de M. Mesclinet de Richemond, dont les fonctions sont expirées.

M. Pitton, bachelier ès-lettres et ès-sciences restreint, est maintenu, pour l'année scolaire 1894-1895, dans les fonctions de professeur de clinique médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

Un congé du 1er novembre 1894 au 30 octobre 1895 est accordé sur sa demande à M. Derode, agrégé à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

Un congé du 1er novembre 1894 au 30 avril 1895 est accordé sur sa demande à M. Lagoutte, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

M. Paul-Victor Thévenet, docteur en médecine, est nommé pour l'année scolaire 1894-1895, aide de clinique des maladies des enfants à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, en remplacement de M. Giore dont les fonctions sont expirées.

M. Salvat, préparateur de matière médicale et botanique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, est chargé, pour l'année 1894-1895, des fonctions d'aide préparateur de pathologie générale à ladite Faculté, en remplacement de M. Collet, dont les fonctions sont expirées.

M. Frédéric Marz, pharmacien de première classe, est nommé jusqu'à la fin de

l'année scolaire 1894-1895, chef des travaux de clinique médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, en remplacement de M. Métrou, démissionnaire.

La Santé à Lyon. MALADIES RÉGNIÈRES. — Au point de vue médical, l'année finit mal: morbidité et mortalité augmentent en de notables proportions.

Pendant la dernière semaine de 1894, il a été enregistré 207 décès, au lieu de 171 la précédente semaine, et 190 pour la période correspondante de 1893. Avec 207 décès, nous avons un coefficient mortuaire annuel de 26,6 par mille habitants, chiffre au-dessus de la moyenne.

Les maladies prédominantes sont la grippe avec ses diverses manifestations, les bronchites aiguës, dont quelques unes capillaires, les fluxions de poitrine.

Plus fréquents que la semaine dernière, les symptômes congestifs et inflammatoires chez les malades atteints d'une affection chronique des organes thoraciques ou des reins.

Des manifestations rhumatismales en certaine proportion, des angines catarrhales, phlegmoneuses, quelques-unes herpétiques, et parmi ces dernières un cas de mort.

Par contre, aucun décès par diphtérie, bien que plusieurs enfants atteints de cette maladie soient en traitement dans les salles de la Charité. Les autres maladies infectieuses continuent à être rares ou bénignes.

On cite des centres nerveux, notons la fréquence des méningites et des apoplexies cérébrales.

Sur les 207 décès hebdomadaires (147 en ville, 60 dans les hôpitaux civils), 37 ont été constatés chez des vieillards ayant dépassé 70 ans, et 16 chez des enfants âgés de moins d'un an.

MORTALITÉ (population de Lyon en 1891: 439,077 habitants). — Pendant la semaine finissant le 29 décembre 1894, on a constaté 207 décès.

Fièvre typhoïde 1, érysipèle 1, coqueluche 1, bronchite aiguë 1, catarrhe pulmonaire 12, broncho-pneumonie 10, pneumonie 13, pleurésie 1, phthisie pulmonaire 26, autres tuberculoses 2, méningite aiguë 11, mal. cérébro-spinale 1, diarrhée infantile 2, cirrhose du foie 5, affections de cœur 10, affections des reins 14, affections cancéreuses 16, affections chirurgicales 4, débilité congénitale 5, causes accidentelles 2, autres causes de décès 22.

Naissances 167, morts-nés 11, décès 207. (Lyon Médical.)

Un curieux procès. Le récent engagement à notre Grand-Théâtre de la basse chanteuse Lequin va paraître, il est le prétexte d'un assez curieux procès.

M. Lequin ayant subrepticement quitté la scène de Rouen où il était engagé, et son directeur, M. Dalbert, soupçonnant fortement M. Silvestre, agent dramatique, d'avoir servi d'intermédiaire entre son pensionnaire et M. Campocasso, M. Silvestre fut aussitôt mandé à Rouen.

M. Dalbert, devant le personnel du théâtre des Arts, du Théâtre-Français, devant la presse et la municipalité, lui demanda s'il était vrai qu'il eût fait engager à Lyon, M. Lequin. M. Silvestre ayant donné sa parole d'honneur que non, le directeur sortit de sa poche, une correspondance prouvant le contraire. M. Silvestre, fortement conspué par l'assemblée, a prouvé l'innocence de son nom en assignant, devant le Tribunal de commerce, M. Dalbert, à qui il demande 50,000 francs de dommages-intérêts.

L'Association Excelsior. Il s'est créé depuis quelques mois à Lyon, une société dont le but est de propager le goût de la musique moderne et d'aider les jeunes compositeurs en faisant entendre leurs œuvres et les jeunes musiciens en leur donnant des prix et des médailles, en créant une bourse au Conservatoire de Paris.

Cette société, qui a pris le nom d'Excelsior, a inauguré vendredi soir ses auditions d'hiver dans les salons Maderni, place de la Bourse, par un concert des plus intéressants auquel Mlle Boyer et M. Simon, du Grand Théâtre, ont très obligeamment prêté le concours le plus actif et le plus dévoué.

A côté de ces artistes qui ont interprété presque exclusivement de la musique française, on a entendu des jeunes, un pianiste, M. Arnaud, élève de M. Jannin, du Conservatoire, qui a exécuté divers morceaux de Widon et de sa propre composition, une violoncelliste Mlle Joye, qui fait chanter ce délicieux instrument avec un charme tout féminin.

L'association Excelsior veut répandre le goût de la musique et encourager les jeunes musiciens en dehors de toute coterie et avec la plus complète indépendance. A ce titre, elle mérite toutes les sympathies de ceux qui s'intéressent aux beaux-arts et nous ne pouvons que lui souhaiter de voir le succès le plus rapide et le plus grand couronner ses généreux efforts.

Inspection du travail. Un concours pour l'emploi d'inspecteur départemental stagiaire du travail dans l'industrie sera ouvert le lundi 11 avril 1895. Le nombre des places mises au concours est fixé à douze; les candidats seront nommés suivant l'ordre de classement, au fur et à mesure des vacances.

Les épreuves écrites commenceront à neuf heures du matin, à Lyon, dans un local désigné, à cet effet, par le préfet. Les épreuves orales seront subies à Paris. Les demandes d'admission, accompagnées de toutes les pièces exigées, doivent parvenir au Ministère du commerce, de l'industrie et des postes et des télégraphes, au bureau de l'inspection du travail, au Palais National, le 10 janvier 1895. Le programme du concours est tenu à la disposition des intéressés au Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (Direction du commerce intérieur et de l'enseignement technique, — Bureau de l'industrie), rue de Valenciennes, n° 80, et dans toutes les préfectures.

Les candidats aux écoles militaires. Le Journal officiel va publier les dispositions transitoires relatives à l'annexe du 13 mars 1895 sur l'aptitude physique au service militaire, en ce qui concerne les candidats aux écoles militaires.

Les conditions nouvelles de l'annexe du 13 mars 1895 sont applicables en 1895 aux candidats aux diverses écoles militaires. Toutefois, les candidats aux écoles de Saint-Cyr, de Saint-Maixent, du service de santé militaire de Lyon, ainsi que les candidats stagiaires à l'école de Saumur qui ont déjà concouru en 1894 pour ces mêmes écoles, ne seront pas tenus de satisfaire en 1895 aux conditions de cette annexe et bénéficieront des dispositions antérieures en vigueur pour l'admission aux écoles.

La faveur concédée sera limitée aux concours de 1895. Afin de permettre aux jeunes gens dans ces conditions de bénéficier de cette disposition, ils devront en prévision de la délivrance par les commandants de bureau de recrutement du certificat d'aptitude exigé, soit pour l'inscription au concours, soit pour l'admission dans les écoles susmentionnées, demander au ministre de la guerre, sous le timbre des directions d'armes intéressées, une pièce justificative établissant qu'ils se sont présentés en 1894 aux concours d'admission pour les écoles susmentionnées respectivement en ces directions.

Le « Sensoinet ». Cette intéressante société nous informe que, pour cause de force majeure, elle a dû renvoyer à jeudi le courant, la réunion bi-mensuelle primitivement fixée au 9 janvier.

FAITS DU JOUR. Outreage aux agents. — Les agents de la force publique périlleux de la haute considération attachée à leurs nobles fonctions? On serait tenté de le croire, à en juger par la conduite du jeune Benoit.

Cet éphémère — il n'a pas 12 ans — n'a-t-il pas répondu aux observations d'un gardien par un coup de couteau dirigé sur le visage? On n'est pas plus malappris. C'est ce qu'a pensé fort sagement dans police, en mettant à l'ombre et en convenant personnellement que, si le jeune Benoit, revendrait avant peu de meilleurs sentiments.

Vol avec effraction. — Hier, dans la nuit, des malfaiteurs ont fracturé la porte du domicile de M. Fierod, logeur, rue Moncey, 80, et ont, en son absence, emporté une somme de 750 francs, non sans avoir tout bouleversé dans l'appartement.

Le nommé Louis Olier, un jeune domestique de 14 ans, qui la plaignait avait à son service là rien entendu bien qu'il couchait dans une chambre voisine.

Accident de tramway. — Samedi matin à 7 heures, le tramway n° 12, venant de Bron a heurté à l'angle du cours de la Liberté et de la rue de la Part-Dieu, le tramway à chevaux n° 25 qui, par suite du choc, a déraillé et a subi un choc dégrat. La circulation, un moment interrompue par cet accident, a été rétablie peu après.

A l'Hôtel-Dieu. — Samedi soir, vers cinq heures, un cheval monté par un valet traversant le pont du Midi, a lancé un coup de pied qui a fait un trou dans le plafond de la salle de la pharmacie, conduisant, demeurant avenue de Saxe, 218.

La blessure occasionnée par cette ruade était assez grave. L'infortuné confesseur a dû être conduit à l'Hôtel-Dieu pour y faire panser sa plaie.

Attaque de paralysie. — Samedi matin, vers midi, on a dû transporter à l'hôpital de la Croix-Rousse le nommé Dard, tisseur, âgé de 45 ans, qui venait d'être atteint, chez son père, M. Colomb, 22, rue Ferrud, d'une attaque de paralysie.

Chute. — Les chutes occasionnées par le verglas se sont comptées par milliers.

Samedi soir encore, le nommé Syard, manouvrier, âgé de 26 ans, demeurant rue Tupin, 37, portait au Grand-Bazar, où était en vente de vaiselle. Il allait traverser la rue Tupin, lorsque, glissant sur le trottoir, il yint à jamba avec son fardeau, se faisant à la jambe une fracture assez grave.

Celle-ci a nécessité son transport à la pharmacie Rey, place des Cordeliers, d'où il a été ensuite conduit à l'Hôtel-Dieu.

A nos lecteurs. Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le Gaiacol Bégault est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des brouillards et du froid. Ce bon médicament calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général: Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

Moyen de n'être jamais enrhumé. Ce moyen, donné par une célébrité médicale, se trouve à la portée de tout le monde et réussit à merveille. Vous prenez tout simplement une tasse d'eau bien chaude, dans laquelle vous mettez environ une cuillerée à bouche de sirop de Vial de Vais et vous buvez chaud. Vous répétez cette dose cinq à six fois dans la journée et le rhume le plus opiniâtre cesse en peu de temps.

Il est peu de personnes qui n'aient fait usage de ce sirop, et chacun sait avec quelle rapidité il guérit les rhumes, bronchites, coqueluches, catarrhes et les maladies provenant d'une irritation de l'estomac et des intestins. Aussi les plus grands médecins le recommandent de préférence à tous les autres médicaments, parce qu'il agit sûrement et parce qu'il ne risque jamais de faire du mal.

Ce sirop se trouve dans toutes les pharmacies; il coûte 3 fr. le flacon.

Bien se méfier des contrefaçons et toujours le demander sous le nom de Sirop de Vial de Vais.

3^e ÉDITION. DÉPARTEMENTS. RHONE. Oullins. — Conseil municipal. — La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Normand, 1^{er} adjoint, faisant les fonctions de maire.

L'ordre du jour appelle le Conseil à se prononcer sur l'enchère du 23 décembre dernier concernant la construction d'une mairie et d'une école maternelle; après délibération le Conseil émet un avis favorable.

Le Conseil vote ensuite un crédit de 27 fr. pour la pose de plaques indicatrices: 1^{er} chemin de la Croix-Pivard; 2^e Hospice du Perron; 3^e chemin de grande communication n° 23 bis.

Une proposition des citoyens Beynaud et Dorieux, tendant à l'éclairage des allées et des montées des escaliers jusqu'au premier étage et jusqu'à 9 heures du soir en hiver est adoptée.

Il est décidé ensuite de placer un bec à gaz dans la rue de la mairie et de placer un bec au chemin de Pierre-Bénite; une lanterne à la cité Marceot.

Lecture de la lettre préfectorale informant le conseil de la mise en état de l'hospice de l'ancien hôpital de la Charité; cette lettre est faite au conseil, qui discutera cette affaire dans une prochaine séance.

Après divers projets votés, d'ordre tout à fait particulier, la séance est levée à onze heures.

ISERE. Vienne. — Résultat du scrutin pour l'élection du conseiller général (Vienne-ville seulement). M. Verney, 236 voix. M. Christophe, 411 »

ACTES OFFICIELS. Médailles d'honneur. Le Journal Officiel publie la liste des médailles d'honneur accordées par le ministre du commerce.

Voici celles intéressant la région: Rhône. — A Lyon: MM. Ayan, contremaître de la maison Teste; Bouvrot, de la maison Gacon; Chaboud, de la maison Haucourt; Guévrier, tisserand, maison Bouhard; Ghier, sous-chef de gare au P.-L.-M.; Goyet, chef de train principal au P.-L.-M.; Lambert, employé, maison Ferry; Lambert, garçon de magasin, maison Verdun; Toutin, brigadier-poseur au P.-L.-M.

MM. Baratin, comptable à Bouillon; Bresson, comptable, maison Hoyer; Caillon, à Villefranc; Cadet et Guille, en cordonniers, à St-Symphorien-sur-Coise; Cheysson, embauteur et Comte, teinturier, à Chazy-Villefranche; Cleyet, manœuvre au P.-L.-M.; Francheville, Giron, aiguilleux, à St-Jean; Givors; Giro-Gombey, tisseur, Amplepuis.

Isère. — MM. Berné, poseur au P.-L.-M.; Bertholet, seigneur à Bajatière; M. Carcel, ouvrier, papeterie Cartallier, à Pont-Évêque;

Cartier, aiguilleux à la compagnie P.-L.-M., à Moirans; Chataud, brigadier-poseur au P.-L.-M., à Bourgoin; Collet-Billon, ouvrier tailleur, à Voiron; Cottier, employé maison Gallé, à Vienne; Davaud, ouvrier tisseur, au Péage-de-Roussillon; Louis Guignard, Pierre Guignard et Doublet, tisseurs, à Heyrieux; Marmonnier, papeterie, à St-Victor-de-Cessieu; Poullet, ouvrier papeterie, à St-Victor-de-Cessieu; Vaugien, ouvrier tisseur, à Braumoulin; Vauguet et M. Godet, dévideuses, maison Adam, à Albert; M. Minin, ouvrier, maison Bertholet, à Voiron.

Un Suicide. Die, 6 janvier. M. Agéron, percepteur à Saillans, vient de se suicider.

Mis en disponibilité récemment, il manifestait depuis quelque temps l'intention de mettre fin à ses jours et portait constamment sur lui un revolver.

Hier, trompant la surveillance dont il était l'objet, il se plaça devant une glace, se visa à la tempe, tira, et tomba foudroyé.

Les causes de ce suicide dramatique sont d'ordre intime: M. Agéron sans fortune personnelle, avait épousé une jeune fille riche, dont il avait compromis la fortune, et qui était en instance de divorce, après avoir fait saisir le cautionnement de son mari. Sous toutes réserves.

Dernière Heure. Election législative. Dijon, 6 janvier. Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu aujourd'hui dans la deuxième circonscription de Beaune.

Inscrits: 14.884. M. Ernest Carnot est élu sans concurrent, par 8.896 voix. (Manquent encore les résultats de quatre communes.)

Réunion socialiste. Reims, 6 janvier. Une réunion socialiste a eu lieu aujourd'hui, dans laquelle M. Jules Guesde a pris la parole.

M. Mirman, qui est député de Reims, a été nommé président d'honneur et la conduite du gouvernement à l'égard du député socialiste a été blâmée par l'assemblée.

L'ambassadeur d'Italie. Rome, 6 janvier. On confirme que M. Rossmann, ambassadeur d'Italie à Paris, ne retournera pas à son poste.

Tremblements de terre. Naples, 6 janvier. De nouvelles et légères secousses de tremblement de terre ont été ressenties aujourd'hui à Reggio-di-Calabria.

La crise hongroise. Buda-Pesth, 6 janvier. L'empereur-roi a reçu aujourd'hui les présidents de la Chambre des Magnats et de la Chambre des députés ainsi que divers autres hommes politiques.

On ne croit pas que la crise soit dénouée avant quelques jours.

L'ÉLECTION DU XIII^e. Paris, 6 janvier. Voici les résultats du scrutin qui a eu lieu dans le XIII^e arrondissement de Paris pour l'élection d'un député en remplacement de M. Hovelacque, démissionnaire.

Inscrits, 7.509; votants, 3.911. MM. Géralt-Richard, directeur du Chambard, soc-républicain, 2.572 v. Ét. Albert Félix, républicain, 1.037 voix. Bulletins blancs ou nuls, 129.

Rapportons qu'au premier tour de scrutin M. Géralt-Richard avait obtenu 1.802 voix et M. Albert Félix 536. MM. Navarre et de Ménonval qui se sont désistés en faveur de M. Géralt-Richard, avaient obtenu respectivement 1.398 et 380 voix. Si on ajoute les 378 voix obtenues par le candidat allemande Pétion, on voit que 1.400 électeurs socialistes ont refusé de voter pour M. Géralt-Richard au deuxième tour.

M. Hovelacque avait été élu par 3.041 voix.

Le dépouillement du scrutin. Le dépouillement du scrutin s'est effectué avec le plus grand calme. Très peu d'électeurs s'étaient dérangés pour connaître le résultat, d'ailleurs prévu.

Plusieurs brigades d'agents avaient été mobilisées en vue de manifestations que le froid qui sévissait rendait peu probables.

Au moment de la proclamation du scrutin, deux ou trois cents électeurs stationnés devant la mairie du XIII^e. Quelques cris de: Vive la Sociale! ont été poussés. Aucun incident.

A Sainte-Pélagie. Depuis cet après-midi, les abords de Ste-Pélagie sont bien gardés. La sentinelle a été doublée.

Une brigade de réserve est disséminée dans les rues avoisinantes et dans la cour de la prison.

Des agents en bourgeois dévissent les rares passants.

Les électeurs du XIII^e arrondissement ne se font pas voir.

M. Gaillot, chef de la police municipale, cause avec quelques agents. M. Lépine arrive en voiture, donne des ordres et s'en retourne à pied. Tout a été très calme.

Les résultats du scrutin connus, M. Viviani, député, est venu les apporter à M. Géralt-Richard.

Le gouvernement et M. Géralt-Richard. Nous croyons savoir que, en prévision de l'élection de M. Géralt-Richard le gouvernement a déjà envisagé l'attitude à prendre à l'égard du prisonnier de Ste-Pélagie.

On nous assure qu'il aurait résolu par avance de ne pas mettre en liberté le nouvel élu du XIII^e arrondissement, en cas de succès de sa candidature et de laisser à la Chambre la responsabilité de cette mesure.

Si cela est exact on peut s'attendre à un important débat au Palais-Bourbon, aussitôt après la constitution du bureau, c'est-à-dire jeudi.

En attendant, M. Géralt-Richard, bien que député, demeurera en prison.

Un article de Rochefort. Dans l'Intransigeant de demain lundi, Rochefort apprécie en ces termes l'élection du XIII^e arrondissement: 'La vérité est que cette élection à laquelle ils s'attendaient peu il y a quinze jours,

est pour eux une débâcle. N'avoir pu empêcher Canivet d'entrer à Mazas et se voir obligés de faire sortir Géralt-Richard de Sainte-Pélagie, c'est le coup double dans toute son horreur.

DREYFUS DANS SA PRISON. Paris, 6 janvier. Le Soir donne les détails suivants sur la journée du traître Dreyfus, à la prison de la Santé.

Ce matin, Dreyfus a été réveillé à l'heure habituelle des prisonniers. Le gardien a ouvert le guichet de la porte de la cellule et lui a ordonné de procéder au nettoyage de son cachot. C'est la règle absolue dans toutes les prisons de France que les prisonniers doivent nettoyer eux-mêmes leurs cellules.

Dreyfus a eu un moment de protestation; ce soin domestique lui convenait qu'à moitié. Enfin il s'est résigné à balayer sa cellule et à faire son lit.

A 10 heures, la porte du guichet s'est de nouveau ouverte. On lui a fait passer son repas du matin. Dreyfus a à peine touché aux aliments qu'on lui a apportés.

La nouvelle de l'arrivée de Dreyfus à la prison de la Santé s'est rapidement propagée parmi les autres détenus. Dreyfus a même été aperçu hier par plusieurs de ses co-détenus au moment où il sortait du greffe et il a été l'objet d'un vif mouvement de curiosité.

Dreyfus a fait demander à sa famille des vêtements de dessous, c'est-à-dire caleçons, flanelles, chaussettes, etc. Le règlement de la prison ne s'y oppose pas.

MORT D'UN DÉPUTÉ. Paris, 6 janvier. M. Rathier, député de l'Yonne, est mort aujourd'hui, en son appartement de l'avenue de Tronville.

M. Rathier qui était âgé de 35 ans seulement, était né à Chablis (Yonne).

Il avait été sous-chef de cabinet du ministre des postes et télégraphes, M. Granel.

En 1889, il fut élu député par l'arrondissement de Tonnerre.

M. Rathier siégeait à la gauche radicale.

UN CRIME PASSIONNEL. Paris, 6 janvier. Cet après-midi, un drame passionnel a jeté l'émoi dans le quartier des Gobelins.

Un nommé Bourdon, âgé d'une quarantaine d'années, s'est pris de querelle avec une femme qu'on a lieu de supposer avoir été sa maîtresse, la nommée Léna Goret, âgée de 37 ans, demeurant rue Harvey, 65.

Des injures violentes furent échangées et on en vint bientôt aux coups, puis, subitement, Bourdon s'empara d'un couteau, en frappa d'un coup terrible au bas ventre, la malheureuse femme, qui expira presque aussitôt.

Immédiatement des voisins accoururent, mais il était trop tard pour porter secours à la victime.

Des gardiens de la paix purent s'emparer du meurtrier qui fut conduit chez M. Liadoux, commissaire de police.

On croit que ce crime — aussi bien que la querelle qui l'a précédé — a pour mobile la jalousie.

FIN DU SERVICE DE NUIT. COURRIER DES THEATRES. Grand-Théâtre. — En raison de l'indisposition de Noël, lors de la première de Mignon, la deuxième représentation de cet ouvrage qui devait avoir lieu demain mardi, est remise à jeudi.

Demain mardi: relâche. Mercredi: les Huguenots.

El Dorado. — Grâce à de nouvelles lampes électriques le rideau de diamants est maintenant au point.

C'est un enchantement pour les yeux que ces trente mille pierres précieuses qui étincellent sous des feux multicolores.

Tout Lyon voudra voir cette attraction unique.

CHATEL-GUYON. Constipation, Obésité, etc. SPÉCIALITÉS ET CONCERTS. GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, la Favorite.

THÉÂTRE DES CELESTINS. — Aujourd'hui à 8 heures, l'Étrangère.

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 2 h. à 3 h. 1/2, place Bellecour, concert par le 52^e régiment de ligne.

1. Allegro, 2. Nabusco, ouverture, Verdi; 3. Le Couronnement, valse, Strauss; 4. Fantaisie de Violette, fantaisie, Adam; 5. Cosette, polka, Sellenick.

CASINO DES ARTS. — Tous les soirs, spectacle varié: attractions, chant, acrobatie.

CALAI-BOUTTES. — Tous les soirs, à 8 h. spectacle varié.

EL DORADO (cours Gambetta). — Tous les soirs, spectacle-concert. Dim

Publication du NOUVEAU LYON du 7 Janvier 1895

PARADIS PERDU

PAR Jules Mary

Si loin et si petit qu'il fut, Fernande le reconnut pourtant aux battements précipités de ses artères. C'était Renaudière allant voir un malade, Renaudière, songeant, sans doute, à ce qui s'était passé et souriant, cynique et lâche, de sa vengeance satisfaite.

— Oui, mais il faut attendre que ton frère Henri soit réveillé comme toi... — Oh! ne me fais pas attendre, petite mère, ne me fais pas attendre, je t'en prie, va réveiller Henri. Il n'est pas tombé dans le bassin, lui, il a dormi comme tous les jours...

Il a les yeux fermés. — Sa figure est calme, mais d'une pâleur extrême. Un peu de sang aux lèvres. — Henri! Henri! — On accourt. Les domestiques ont entendu, Denise est la première. On ouvre les fenêtres. On entoure Fernande qui n'a plus de voix, qui n'a plus de paroles, mais qui se contente de montrer l'enfant dans ses bras, articulant avec peine: — Henri! Henri! Il était mort.

La mort a été instantanée, froide, douloureuse. Une ecchymose de couleur brune se remarque sur la tempe droite. Elle est large comme une pièce de deux francs. C'est la blessure. Pas même une blessure: une simple contusion... Et pourtant c'est par là qu'est entré la mort... Et Fernande...

tait André... Je l'ai sauvé en me perdant!... Je l'ai sauvé, par une faute! Dieu me punit... Il avait marqué d'un signe de mort l'un de mes deux enfants... Je le lui ai arraché contre sa volonté toute-puissante... Et il se venge en me prenant Henri!...

Et Denise essayait vainement de trouver une explication. Quand Fernande revint à elle, longtemps après, elle resta hébétée près de lit d'Henri. Denise avait fini par habiller André. Et André pleurait parce qu'on l'éloignait de sa mère, Denise l'avait amené à la comtesse.

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

EMPLOIS

ON DEMANDE une personne active et de bonne tenue (homme ou dame) pour vendre des produits alimentaires.

LOCATIONS

A louer, à l'année, jolie propriété d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz.

A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confortable, vue magnifique.

A louer, à Charbonnières, propriété d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc. 12 pièces. Logement pour jardinier, écurie et remise.

A VENDRE, proximité de Lyon, voisinage de la gare, Belle Propriété rapport et agrément. Beau site, facilités d'approvisionnement. Ecrire bureau du journal, A. Z.

DIVERS

ON DEMANDE Piano en parfait état (cordes obliques), Erard de préférence. S'adresser au bureau de la publicité.

OCCASION RARE

Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

Maison de Convalescence

Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés Appartements à louer meublés ou non 40, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Etude de M^e GAGER, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37, et de M^e MATHIEU, notaire à Villeurbanne.

Vente aux enchères publiques, en l'étude de M^e Mathieu, notaire à Villeurbanne, le mardi 15 janvier 1895, à dix heures, d'un FONDS DE CHAPELLE, chaussures, parapluies, etc., y compris pratiques, matériel, subrogation au bail, sis à Lyon, cours Lafayette, 310. Mise à prix: 600 fr., avec faculté de prendre les marchandises au prix d'inventaire (4.237.90).

HOSPICES CIVILS DE LYON

Fourniture de blé Adjudication le Mercredi 30 janvier 1895, à trois heures et demie. — Renseignements à l'Administration centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

RHUME La Crème pectorale BAVEREL sera toujours la BÈNE des Bronchites pour guérir Rhume, toux d'irritation, Coqueluche; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'insomnie. Dépôt général: Pharmacie CHARLES BAVEREL, place du Pont, 10, Lyon, chez tous les droguistes. Détail chez tous les pharmaciens. PRIX: 2,25

EAU DES SŒURS MARTHE-LAURE Composition aromatique Lotion unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les fortifie. Entrepôt Général: 30, Quai des Brotteaux, Lyon

CHOCOLAT EXPEDITIF GUÉRIN-BOUTRON O. 15 et O. 20 la Tasse OUBLIE INSTANTANÉMENT — QUALITÉ GARANTIE

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. — Se trouve partout Vente en gros: JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR Des cheveux et de leur couleur ROYAL SAVIOUX Seul recolorant ne possant pas CHEZ TOUS LES COIFFEURS

Prime du "NOUVEAU LYON" Sphère terrestre Sphère céleste de un mètre de circonférence, tirées en huit couleurs, mises à jour des dernières découvertes et montées sur un superbe pied en métal bronze. Chaque de ces sphères sera envoyée, franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 francs, accompagné de trois en-tête du journal, portant trois dates consécutives. On peut voir un type de cette sphère dans nos bureaux.

Compagnie des Messageries maritimes PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS Egypte, Indes, Cochinchine, Tonkin, Manille, Chine et Japon Départ de Marseille, le 20 janvier 1895, à 4 heures soir Pour Alexandrie, Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Singapore (et par transbordement Batavia, Samarang et Manille). Saïgon (correspondance avec la ligne du Tonkin), Hong-Kong, Shang-Hai, Nagasaki, Kôbé et Yokohama. Sydney, capit. Delacroix, lieutenant. Bombay, Zanzibar, Madagascar, La Réunion et Maurice Départ de Marseille, le 12 janvier 1895, à 4 h. du soir Pour Port-Saïd, Suez, Obok, Aden (et par transbordement Kurrachee et Bombay), Zanzibar, Mayotte, Nossi-Bé (et par transbordement Majunga, Maintirao, Morondava et Nossi-Vey), Diégo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. Amazone, capit. Frager. Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata Départ de Bordeaux, le 20 janvier 1895 Pour Vigo, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres; Rosario (par transbordement) (et pour Santiago et Valparaiso (Chil) par transit à travers la Cordillère, en service combiné avec la Compagnie Nationale des Transports, « Express Vilalonga » pour passagers seulement). Congo, cap. Rossignol. Départ de Bordeaux, le 28 décembre 1894 Pour Passages, la Corogne, Vigo, Porto-Leixões, Lisbonne, Pernambuco, Bahia, Rio, de-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres; Rosario (par transbordement). Cordouan, cap. ***. Départs du Havre pour Marseille Lundi 7 janvier: Médoc, capit. Fauran. S'adresser à Lyon, 7, place des Terreaux

TISANE VÉGÉTALE CONTRE LA CONSTIPATION ET LES EMBARRAS GASTRIQUES PRIX: 2 fr. 50 le flacon; 1 fr. 25 le demi-flacon Pharmacie J. ROUSSET LYON 19, Grande Rue de la Croix-Rousse MALADIES SECRETES Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Écoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par Les remèdes de D^r COURNIER 25 ans de succès Dépôt à Lyon: Pharmacie, rue Childebert, 17

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon Paiement de coupons échus ou non échus Renseignements gratuits. — Adr. télégr.: MAZERAUD-BEROUX

SAISON D'HIVER 1894-95 A LA NOUVELLE MAISON 45, Place de Beaune — CHALON-SUR-SAONE — Place de Beaune, 45 A l'occasion des Fêtes de Nouvel An, la NOUVELLE MAISON, la mieux assortie en Nouveautés de toute la région, met en vente un choix considérable de vêtements à des prix défiant toute concurrence loyale. Un premier coupeur attaché à sa maison s'occupe tout spécialement du rayon de mesure. Il apporte les plus grands soins aux vêtements qui sont livrés avec la dernière élégance et la façon la plus irréprochable. Tous les Jours EXPOSITION GÉNÉRALE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER Tout est marqué en chiffres connus

Le professeur RENHAS, 31, place Bellecour, Lyon enseigne gratuitement la sténographie 12 Médailles d'Or Enseigne Allemand, Anglais, Italien. — Portrait et timbres en tous genres

PLANTS GREFFÉS, MONDEUSE ET GAMAYS Sur Riparia, Solonis, Jacques BOUTURES DIVERSES MURAT, viticulteur à Bordelan, Villefranche (Rhône)

LA RÉUNION INDUSTRIELLE contre L'INCENDIE 29, rue de Bichselier, PARIS LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES COURTES Agents et inspecteurs producteurs dans toute la France, elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES

LIBRAIRIE BERNOUX et CUMIN 6, Rue de la République, Lyon En vente: Nouveautés DUBUT DE LAFOREST. — Les petites Nastas. LAVANAN (Henri). — Le Lis. DE ZANO (Pierre). — Après l'Empire. DE JOINVILLE (Prince). — Vieux souvenirs. ZOLA (Emile). — Lourdes. DAUDET (Léon). — Les Norcôles. FRANCE (Anatole). — Le Lyri rouge. PRÉVOST (Jean). — Demi-Vierges. LA BUÈVE (Marcel). — Badinage. POUVILLON (Emile). — Bernadette de Lourdes. BOURGET (Paul). — Cosmopolis. GYP. — Le Mariage de Chiffon. FOUCHER (Paul). — Réchain, avaré. THEURIET (André). — Tentation. Au lieu de 3.50 2.75 net Franco par poste: 3.25 net

ON TROUVE A la même Librairie LE TOUR DU MONDE Par E. Charton Origine à fin 1893. — 66 volumes cartonnés toile rouge. 550 fr. au lieu de 957 Payable 50 francs par mois Bel exemplaire à l'état de neuf de cette publication qui comprend actuellement 66 volumes contenant 430 voyages et environ 18.500 gravures, 700 cartes ou plans.

C'est toujours au CAPE PERRAUD F. COLLET, Successeur Place au Pont, 14 Que l'on boit du BON VIN NOUVEAU

MOTEURS A GAZ Machines à Vapeur Constructions mécaniques A. FARRA & C^{ie} 25, Chemin des Pins

Publication du NOUVEAU LYON du 7 Janvier 1895

MÉPRISE DU CŒUR

PAR E. ARNOUS-RIVIÈRE

— Oui, mais écoute. Je viens de faire une dernière réflexion. Je voudrais éviter une explication pénible avec la mère, et mettre ma conscience et ma responsabilité complètement à l'abri. — Je ne comprends pas bien vos dernières paroles. — Je vais m'expliquer également. Fais-moi une sommation respectueuse. Tu es à l'âge où l'on sait ce que l'on veut. Je n'attendrai pas les délais que la loi donne aux parents avant qu'il soit permis de passer outre à leur résistance. — Vous céderiez aussitôt la première sommation? — Je céderais. — Je cours chez le notaire.

Celle-ci lui transcrivait les lettres qu'elle recevait chaque jour du général. Ce dernier persistait dans son consentement; mais il annonçait qu'il lui faudrait plus de temps qu'il ne l'avait cru d'abord pour réunir les pièces nécessaires. Il fallait obtenir, particulièrement la permission de l'empereur pour le mariage d'une noble russe, avec un étranger. — D'ailleurs il attendait toujours, disait-il, les lettres de demandes d'André et de sa famille. La situation languissait. Les distances étaient si énormes que, malgré les chemins de fer et le télégraphe, la crise ne se dénouait pas assez promptement au gré des deux amants, dont les impatiences avaient augmenté, depuis qu'ils croyaient avoir la certitude du succès. Ils se consolait tant bien que mal de tous ces retards en s'envoyant mille tendresses, et en se promettant les félicités de la passion, pendant le reste de leur existence, lorsqu'ils seraient à jamais réunis. André était prêt à partir au premier signal qu'il recevrait de Varsovie. Il avait demandé une entrevue à son futur beau-père, et l'avait prié de désigner l'endroit. Sa famille à l'exception de sa mère, s'était peu à peu habituée à l'idée de ce mariage romanesque, et le public des salons commençait à parler de la prochaine arrivée de la jeune russe au milieu de la population bretonne. On félicitait André de son futur bonheur et, par

derrière on le jalousait, car le bruit s'était répandu qu'il allait épouser une polonaise archi-millionnaire. — Au moment où le jeune homme prenait un peu patience et se livrait aux rêves les plus caressants, on lui remit un télégramme ainsi conçu: « Tout est perdu, nous sommes trahis; « quittons Nice ce soir, attendez lettre « pour prendre résolution. — Alice. » André faillit tomber à la renverse. Ce coup de tonnerre dans le beau ciel de ses illusions, l'atterra. Il resta plusieurs heures stupide et comme fasciné, au bord du gouffre; dont il ne connaissait pas encore la profondeur. Il passa une nuit affreuse, sans sommeil, en proie aux extravagances du désespoir. Il courut de grand matin à la poste, se promena impatient, devant les bureaux, jusqu'à leur ouverture. On lui donna une lettre qui portait le timbre de Nice, mais l'écriture de l'adresse lui était inconnue. — Monsieur, dit-il à l'employé, n'avez-vous pas une autre lettre pour moi? — Non, Monsieur. — Vous en êtes sûr? — Oh oui! j'en suis certain. — C'est bien étonnant! André ouvrit celle qu'il froissait dans ses doigts tremblants. — Elle était bien du général et contenait ce qui suit: « Monsieur, « Je veux bien prendre la peine de répondre une fois pour toutes aux pré-

tentions que vous avez élevées sur la main de ma fille. « Je vous déclare que je ne consentirai jamais à la sacrifier en la donnant à un petit officier de cavalerie française, sans position et sans fortune. Je pourrais trouver votre demande impertinente pour moi, et offensante pour ma fille. J'aime mieux croire que je n'ai eu affaire qu'à un fou. Cessez donc de vous occuper de ma famille, et épargnez-vous la peine de répondre à cette lettre qui sera la dernière relation que nous aurons ensemble. Ma fille partage mes sentiments et repousse vos hommages. Donc, la chose est claire: laissez-nous tranquilles, l'un et l'autre. « Je vous salue. « Général » André relut ces insolences deux ou trois fois. Sa fureur était telle qu'il eut foulé aux pieds cet orgueilleux vieillard s'il l'avait rencontré sur son chemin. Mais bientôt, il concentra toutes ses pensées sur Elise, cherchant à deviner l'événement qui avaient dû se passer à Nice. — Pourquoi ne m'a-t-elle pas écrit? se demandait-il. L'aurait-il renfermée? Peut-être lui a-t-elle avoué nos relations et l'a-t-il tuée?... Peut-être est-elle gravement malade? — Mon Dieu, donnez-moi la patience d'attendre jusqu'à demain! — Et que ferait-je, si je ne reçois pas de lettre demain? — Oh! alors je partirai! J'irai les chercher jusqu'au bout du monde,

s'il le faut! — Je les trouverai, j'arracherai ma femme des mains qui la retiennent malgré elle! Je la prendrai dans mes bras, et... malheur à qui voudra me la ravir de nouveau!... Pas un instant il ne pensa à une trahison possible d'Elise. Il resta calme, en apparence, dans ses relations avec sa famille, et il eut même le courage d'être aimable avec toutes les personnes qu'il rencontra. Le soir il prévint son père qu'il allait passer quelques jours à la campagne. Puis, rentrant dans sa chambre, il passa les dernières heures de la nuit à méditer sur sa situation. Au jour, il retourna à la poste, et cette fois, l'employé qui l'avait aperçu de loin, lui tendit une lettre par dessus l'épaule de ceux qui étaient arrivés près du guichet avant lui. Elle était de l'écriture de sa bien aimée. Il ne se pressa point de l'ouvrir et marcha quelque temps dans la rue en regardant l'adresse qui était écrite au crayon et en examinant le timbre qui était de Marseille. Il était dans cette disposition d'esprit où l'on peut déifier le destin de vous étonner; — il était préparé à tout. La lettre était longue, et comme l'adresse, elle était écrite au crayon: « Mon André! « Voici l'explication de mon télégramme. Mon père est arrivé ce matin à l'improvvisé, suivant sa dernière lettre de vingt-quatre heures. « Il est immédiatement entré dans ma chambre, sans s'annoncer, et a ap-

« pelé Nina. Il a fait une horrible scène « à la pauvre femme qui avait peur et « qui s'est mise à pleurer. « Ensuite, il a fouillé mon armoire, « mes robes et jusqu'à mon linge. Il n'a « rien trouvé, — mais en s'en allant, il « m'a enfermée à double tour et a ren- « voyé M^{me} Lebrun chez elle. Il a enlevé « le papier, les plumes et l'encre. C'est « cette bonne Nina qui m'a passé par « dessous la porte le papier et le crayon « dont je me sers en ce moment. « C'est elle aussi qui va porter ma dé- « pêche au télégraphe. Tu vas être bien « bouleversé, mon André chéri! mais « je te connais, tu viendras à mon se- « cours. Tu ne m'abandonneras pas, « Pour la première fois de sa vie, mon « père ne m'a fait aucune caresse; il ne « m'a même pas embrassée. Cependant « il ne sait rien. Il ne se doute pas de « nos relations. Aux premières paroles « que j'ai prononcées il m'a ordonné de « me taire, m'annonçant que nous par- « lions aujourd'hui pour Marseille et « qu'il me ramènerait en Russie. J'ai eu « du courage et je lui ai rappelé ses « promesses. Il a haussé les épaules et « frappé du pied avec colère. Je ne l'ai « jamais vu comme cela. Il ne m'a mè- « me pas permis de dire, adieu à Nina. (A suivre)

Nous prions nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier de vouloir bien nous faire parvenir leur renouvellement.